


	<b>Gestion de la messagerie électronique</b>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 1 sur 2

<b>Finalité et fonctions principales du traitement</b> (cadre légal particulier s'il y a lieu)		
<p>Ce traitement a pour finalités l'utilisation et le contrôle de la messagerie électronique pour l'ensemble du RSI.</p> <p>La gestion de la messagerie englobe la possibilité de recevoir, d'envoyer et de conserver des courriels en interne comme en externe, à partir de comptes individuels, d'un carnet d'adresse, et à l'exclusion de tout traitement de données relative au contrôle individuel des communications électroniques émises ou reçues par les employés.</p> <p>Un contrôle peut être mis en place avec pour unique finalité la mesure volumétrique des flux d'informations échangées, ceci afin de vérifier un encombrement éventuel du réseau, d'en analyser les causes et de définir les actions nécessaires dans un but d'amélioration de service.</p> <p>La messagerie fait l'objet d'une sous-traitance (infogérance) au travers l'utilisation du module Office 365 Exchange Online de Microsoft.</p>		
<b>Catégories de personnes concernées par le traitement</b>		
<p>► L'ensemble du personnel</p>		
<b>Catégories de données à caractère personnel</b> (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	<b>Catégories de destinataires des données, internes ou externes</b> (toutes catégories de données si : ► ..)	<b>Durée de conservation des données</b> (toutes catégories de données si : ► ..)
<p>► nom, prénom, coordonnées professionnelles, carnet d'adresse, login messagerie</p> <p>_____Données sensibles_____</p> <p>NEANT</p>	<p>► Salariés RSI pour les coordonnées de leurs collègues</p> <p>► SIR caisses régionales pour la création, la suppression et la modification des comptes de messagerie</p> <p>► Agents Microsoft habilités : les accès aux données par Microsoft sont remontés automatiquement à DPE (Direction production Energie situé sur Toulouse et Valbonne) et enregistrées dans un journal</p>	<p>► conservation des données à J+30 après la suppression du compte de la personne concernée</p>
<b>Transferts de données hors RSI / Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements</b>		
<p>► Les données sont stockées en UE, le flux de données reste en UE (vu CGV), tant que l'émetteur/destinataire est localisé en UE</p>		

	<b>Gestion de la messagerie électronique</b>	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 2 sur 2

<b>Responsable du traitement</b>	<b>Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre</b>	
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	Direction des Systèmes d'Information  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	
<b>Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification</b>	<b>Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause</b> (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)	
Direction des Ressource Humaine  Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou <a href="mailto:cnil@le-rsi.fr">cnil@le-rsi.fr</a>	<b>Création : 24/05/17</b>	
<b>Autres informations</b> (s'il y a lieu)		
► <b>Transferts de données hors Union Européenne</b> : NON ► <b>Droit d'opposition</b> : NON		